

DECISION DU MAIRE N°2025-001
Déclaration d'intention d'aliéner
le bien soumis au droit de préemption
Propriété ZK n°173 – Le Pendut, Balsac

Le Maire de Druelle Balsac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération de Rodez Agglomération en date du 12 décembre 2017 instituant le droit de préemption urbain dans les zones U, 1AU, 2AU du PLUI,

VU la délibération de la commune de Balsac du 19 novembre 2012 instituant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du PLU de Balsac,

VU la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire afin de lui permettre d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption défini par le Code de l'Urbanisme et ce pour la durée du mandat,

VU la déclaration d'intention d'aliéner du 17 décembre 2024, reçue en mairie le 19 décembre 2024 de Maître LAMBERT Marc Guillaume notaire à Rodez (12), portant sur la vente d'un bien non bâti appartenant à Mme MONIER Marie-Dominique, situé Le Pendut, Balsac et cadastré section ZK n°173.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur l'aliénation du terrain non bâti figurant au cadastre sous la section ZK n°173, d'une superficie de 13 409 m² situé Le Pendut, Balsac et appartenant à Mme MONIER Marie-Dominique.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché sur le site de la Mairie.

Le - 6 JAN. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Le Maire,

Patrick GAYRARD,

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publicité et de transmission en Préfecture :

Télétransmis le : - 6 JAN. 2025

Affiché le : - 6 JAN. 2025



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DECISION DU MAIRE N°2025-001 - Déclaration d'intention d'aliéner -
Propriété ZK n°173 - Le Pendut, Balsac

.....
Date de décision: 06/01/2025

Date de réception de l'accusé 06/01/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025_001

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20250106-2025_001-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 2 .3

Urbanisme

Droit de preemption urbain

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DECISION DU MAIRE N°2025-001 - DIA propriété ZK n°173 - Le
Pendut, Balsac.pdf (99_AU-012-200064665-20250106-2025_001-AU-
1-1_1.pdf)

2025 JAN 6



2025 JAN 6
2025 JAN 6 -